

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, rue Favart, 14; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Février 1881.

Chronique générale.

La Chambre des députés a voté l'ensemble de la loi sur la presse par 468 voix contre 6.

M. Freppel a déclaré qu'il ne voterait pas la loi, parce qu'elle lui paraît reposer sur un principe faux, à savoir qu'il n'y a pas de délits de doctrine.

Nous lisons dans le Gaulois :

Le général Clinchant, gouverneur de Paris, a offert, ces jours derniers, un grand dîner aux officiers faisant partie de la commission de classement. M. Gambetta y assistait, et son habit noir tranchait sur tous ces uniformes d'officiers généraux.

Au cours du dîner, M. Gambetta, interrogé sur les bruits de guerre, répondit presque textuellement ce qui suit :

« La France a besoin d'être glorieuse pour renaitre la France d'autrefois ; mais quant au différend turco-grec, rassurez-vous, messieurs, j'ai fait là-dessus mon essai d'opportunisme : la question ne vaut pas la peine que l'équilibre européen soit dérangé. Toutefois, je crois bon de dire, au milieu d'une réunion d'officiers dévoués à la cause de la République : Tenons-nous prêts. »

Le Gaulois est-il bien informé ?

M. Sigismond Lacroix, ouvrant hier la séance du Conseil municipal de Paris, a prononcé un discours dans lequel il demande que ce Conseil soit délivré de l'intervention et de la tutelle du gouvernement. Que ces institutions despotiques disparaissent,

sent, a-t-il dit ; que toutes les communes dressent comme nous leurs cahiers pour obtenir l'autonomie communale.

Nous apprenons, dit l'Univers, que toutes les anciennes maisons d'enseignement des Jésuites sont averties qu'elles seront fermées par l'autorité administrative au mois d'avril, si des membres de la compagnie de Jésus figurent encore dans le personnel des professeurs ou des surveillants.

Le ministre de l'instruction publique prétend que si plus de deux Jésuites se trouvent dans un collège, même sans y demeurer, la congrégation est reconstituée.

Le Temps confirme les renseignements de l'Univers relativement aux anciens collèges de Jésuites. Il ajoute qu'un certain nombre ont déjà déclaré qu'ils se soumettaient à la loi et sont en train de réformer leur personnel.

M. Menier, député de Seine-et-Marne, est décédé hier matin en son château de Noisiel.

M. Gambetta compte tellement sur le rétablissement du scrutin de liste qu'il a décidé d'appeler à Paris les chefs des comités opportunistes des départements aussitôt après le vote de la Chambre, et sans attendre la décision du Sénat.

Mais M. Grévy en est moins sûr et surtout moins partisan. Mardi, dans une conversation politique à l'Elysée, il a été question du scrutin de liste. M. Grévy s'est contenté de sourire. On connaît à ce sujet l'opinion du Président de la République, et en toute occasion il la laisse deviner.

D'après les conversations de couloir et les renseignements donnés par certains députés, les partisans du scrutin de liste auraient perdu beaucoup de terrain.

L'entourage de M. Gambetta commence à manifester de sérieuses inquiétudes.

D'aucuns expriment la certitude qu'avec

le scrutin secret la proposition Bardoux sera repoussée.

On assure que M. Cazot voulait donner sa démission, et qu'il a été retenu par MM. Gambetta et Constans, lesquels lui ont affirmé que l'amendement Floquet serait repoussé par le Sénat.

L'Espagne a envoyé aux puissances une note en réponse à la proposition qui lui était faite d'entrer dans le concert européen.

Dans cette note, le gouvernement de Madrid expose qu'il est trop absorbé par les difficultés intérieures pour prendre une part effective aux complications des affaires européennes.

LES SOUS-OFFICIERS.

Nous avons publié, d'après l'Officiel, l'économie du décret réorganisant l'Ecole des sous-officiers désormais fixée à Saint-Maixent.

Le fait capital, qui résulte de ces documents, c'est que, désormais, il ne sera plus vrai de dire que chaque soldat français a, dans sa giberne, le bâton de maréchal de France.

A l'avenir, en temps de paix, nul sous-officier ne pourra être promu sous-lieutenant au titre français, s'il n'a suivi avec succès les cours de cette Ecole.

Il n'y a pas deux ans on voulait, sous prétexte de démocratie, supprimer l'Ecole spéciale militaire. Aujourd'hui on ne permet l'espoir de l'épaulette, pour les fantassins, qu'aux élèves d'un sous Saint-Cyr.

Pour être proposés, les sous-officiers doivent avoir deux ans de grade de sous-officier au moment où ils entreront à l'Ecole.

Les sous-officiers qui seraient libérables pendant la durée de leur séjour à l'Ecole devront souscrire, avant d'y rentrer, un nouvel engagement.

En obligeant tous les aspirants à l'épa-

lette à passer par l'Ecole, on vise à relever le niveau intellectuel moyen dans les états-majors de nos régiments d'infanterie.

Celle-ci deviendra par suite une armée quasi-aristocratique, à moins qu'il ne soit pris une mesure analogue pour la cavalerie et l'artillerie, laissées en dehors du décret.

Nous aurons des officiers un peu plus instruits, peut-être, aurons-nous de meilleurs sous-officiers ? C'est douteux.

Il est à peu près certain que ceux qui n'auront pas assez d'instruction pour espérer l'admission à l'Ecole de Saint-Maixent, ne consentiront jamais à se lier par un réengagement à un métier sans avenir.

Il nous faut de bons officiers subalternes, sans doute, mais, avec le nouvel ordre dispersé, nous avons plus peut-être besoin de bons sous-officiers. C'est en eux que réside maintenant la force des armées.

Nous ne les tenons pas encore.

Une dépêche de Berlin nous a donné le passage du discours du trône relatif à la politique extérieure. Comme nos lecteurs ont pu en juger, les paroles de l'empereur Guillaume sont absolument pacifiques ; et c'est l'impression qui nous est encore signalée aujourd'hui en Allemagne.

Ce que le vieux souverain dit de son amitié personnelle avec les souverains des empires voisins fait prévoir un rapprochement de la Russie et de l'Allemagne. On parle même à Berlin d'une situation qui rappellerait l'ancienne alliance des trois empereurs.

On en conclut que si la guerre éclate entre la Turquie et la Grèce, elle sera localisée. Nous mentionnons ces bruits comme une information du jour, sans y attacher trop d'importance, et sans concevoir une espérance exagérée. Dans ces affaires orientales, il y a trop d'intérêts en jeu, trop d'ambitions en présence pour ne pas redouter que le premier coup de canon n'amène de terribles complications.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

— Ah ! ma chère !... Ah ! j'en suis malade !... Ce pauvre enfant n'en peut plus... il n'en a pas dîné... J'avais fait venir pour lui des perdreaux de chez Noël, il n'y a pas même touché.

Ceci ne fut pas entendu par Alphonse qui aurait sans doute trouvé que sa tante avait des défauts de mémoire par trop complaisants.

— Mais c'est qu'il est charmant, murmurait la belle-mère. Les meilleures manières, beaucoup d'esprit...

— Vous ne voyez rien, vous n'entendez rien.

— Lancez-le donc un peu.

— Je n'ose pas. Songez donc, ici !...

— On peut bien rester sage sans être si fort collet-monté.

— Je le connais. Il vous ferait rire à en mourir.

— Je vous en prie, discrètement, tout bas... Ah ! je voudrais bien que quelqu'un mit un peu le feu dans la réunion. Ne trouvez-vous pas que mes réceptions sont beaucoup plus amusantes ?

La baronne ne répondit pas. A la suite du général, elle avait jadis fréquenté jusqu'aux demeures royales. Elle avait appris à faire la différence des personnes et des goûts. Ce qui avait échappé à ses désirs n'avait pu fuir son expérience. Dans le salon de la marquise de Valbret elle retrouvait cette atmosphère large et sereine où la dignité est constante, la gaieté honnête et l'esprit naturel. Quelque chose des splendeurs disparues semblait encore l'envelopper. Contre le sentiment agréable qu'elle en éprouvait, venait s'émousser la pointe d'une aveugle et présomptueuse vanité.

Alphonse, cependant, continuait à s'entretenir avec la jeune fille.

— Ah ! oui, la vie de château est pleine de charmes. Recevoir des amis, jouir d'une liberté qui n'exclut pas l'élégance, chasser comme des Nemrod, être des rois dans un petit domaine... visiter les pauvres, ajouta-t-il tout à coup.

Le souvenir des paroles de sa tante venait de surgir dans son esprit.

Renée leva sur lui un regard profond.

— J'ai toujours pensé que le rôle des châtelains devait un peu ressembler à celui des anges gardiens d'un pays, dit-elle.

— Mais... sans doute, Mademoiselle. Ces braves fermiers... ces bons paysans... (quel diable de sujet ai-je abordé là ! pensait-il)... on fait très-bien de leur prodiguer des secours, finit-il par trouver

au fond de son embarras.

— La charité sera le grand remède apporté aux maux de notre époque, continua la jeune fille.

— Certainement, Mademoiselle. Ceux qui possèdent de la fortune ont bien le droit de consacrer chaque année une petite somme aux malheureux.

— Ce n'est pas un droit, c'est un devoir.

— Un devoir, c'est ce que je voulais dire.

— Pouvez-vous me faire une place près de vous deux ? demanda soudain la voix de M^{me} de Broz.

M^{me} Vangaramenghen et la baronne, auxquelles ces paroles s'adressaient, répondirent ensemble :

— Comment donc ! chère Madame !...

Alphonse se leva comme un trait, avança le fauteuil que poussait la jeune femme.

— Je vous remercie beaucoup, dit celle-ci, le regardant avec une certaine curiosité.

Elle pensait :

— M^{me} de Grénaff ne devrait pas ainsi retenir son neveu près de M^{me} Vangaramenghen. Renée, j'en suis sûre, doit être mécontente. Si, dans trois minutes, il est encore devant elle, je lui demande son bras et je le promène pendant toute la soirée.

Tout à coup, une idée lui traversa l'esprit.

— Allons donc ! je suis folle, répondit-elle à cet éclair fugitif. Ma tante est certainement au courant du futur mariage : et, quand je l'ai priée d'admettre ce soir chez elle le parent de M^{me} de Grénaff, elle a cru qu'il s'agissait du sénateur qui est déjà

deux fois veuf et onze fois grand-père. C'est moi qui ai mis l'adresse sur l'invitation envoyée à ce jeune homme. Décidément il me déplaît... Ah ! mais il m'agace. Que disiez-vous de la musique de Schubert ?

Par cette question, jetée au travers de ses réflexions, elle essayait de se rattacher à la conversation que soutenait vaillamment la baronne.

— Je disais que Schubert me semble l'interprète des âmes, tant il est expressif et rêveur.

— Certes, vous avez bien raison.

Un sourire de satisfaction accompagna cette réponse. Alphonse, n'osant prolonger davantage son entretien, venait de faire quelques pas vers le groupe que M^{me} Vangaramenghen avait indiqué.

Il n'eut pas le temps de s'en approcher. Un homme de haute taille et d'extérieur fort distingué lui barra le chemin.

— Je vous vois quitter la baronne de Grénaff. C'est vous sans doute, Monsieur, qui êtes M. de Montpollin ?

— Oui, Monsieur.

— Je suis M. Vangaramenghen. Je ne vous savais pas là. Causer un peu ensemble, si vous le voulez bien.

— Je suis tout à vous, Monsieur.

Ils s'éloignèrent, suivis par le lorgnon d'or de M^{me} Vangaramenghen et par le regard anxieux de la baronne qui continuait à parler à M^{me} de Broz

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 février.

La situation monétaire s'améliore en même temps à Londres et à Paris. Il en résulte une reprise sur nos rentes. Le 5 0/0 est à 119.62 1/2.

L'action de la Banque de France est à 4.200. L'action du Suez éprouve un mouvement de hausse très-caractérisé. On est à 1.635 et 1.665 après 1.595.

L'action du Crédit foncier est l'objet d'achats très-suivis de la part des capitaux. Les cours oscillent de 1.640 à 1.630 ; mais on ferme au premier cours. En dehors de l'opération du tiercement, il faut se souvenir que jamais la situation de ce grand établissement de crédit n'a été aussi prospère. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est en large reprise depuis son admission à la cote officielle. On fait 630.

Nous signalons à nos lecteurs les avantages de divers ordres que présente l'obligation de 100 fr. 5 0/0 émise par la Rente mutuelle. Cette Société est, comme on le sait, une Banque de dépôts et de crédit. Outre leur rémunération de 5 0/0, ces titres sont munis d'une prime de remboursement tout à fait exceptionnelle.

Le Crédit lyonnais a fait péniblement 1.100. La Banque de prêts à l'industrie est à 625 et 630. On voit que nous avons raison d'indiquer la probabilité d'une hausse sur ses titres. La Société de Dépôts et de Comptes courants est sans changement à 710. La Banque de dépôts et d'escompte se traite à 525. Les résultats des six mois composant le premier exercice social ont été très-favorables.

L'invention du métier à dentelle est venue tellement à point que personne n'a de doute sur le succès de cette affaire au point de vue financier.

Les actions entièrement libérées de la nouvelle Société des forges, laminoirs et aciéries d'Ivry sont délivrées au prix net de 550 fr. Ces usines sont communément appelées « le Creusot du Nord. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Une terrible chute de cheval vient de jeter la consternation à la Gendarmerie de notre ville. M. Onillon, gendarme à cheval de la brigade de Saumur, étant en correspondance sur la route de Fontevault, fut précipité à terre par sa monture.

Ramené à l'Hospice, le malheureux Onillon a succombé, après d'horribles souffrances, aux suites de cette chute.

C'était un bon soldat, un excellent camarade. Il est regretté de ses chefs et de tous ceux qui l'ont connu.

Sa sépulture aura lieu demain samedi 19 février, à neuf heures du matin. Le cortège se réunira à l'Hôpital militaire.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer cet avis comme une invitation.

Nos concitoyens se plaisent — et chacun leur en saura gré — à révéler certains petits détails d'administration municipale. C'est ainsi qu'hier nous avons reçu deux missives qui doivent rester anonymes.

La première est d'un abonné qui s'est souvenu que nous ne publions aucun écrit sans savoir quel en est l'auteur, et il nous a donné sa signature. Aussi sa lettre est-elle publiée dès aujourd'hui.

La seconde émane d'un contribuable qui ignore sans doute que nous ne pouvons ainsi accepter un article d'une source ignorée. Sa

lettre restera en réserve jusqu'à ce qu'il veuille bien nous dire qui il est.

Voici la première communication qui peut être intitulée :

Une simple question à la Municipalité saumuroise.

« Monsieur le Rédacteur,

« Si la mémoire ne me fait défaut, je crois me souvenir qu'il y a quelque deux ans, la municipalité de Saumur, dans un but que je n'ai pas à apprécier, mais que je veux bien croire excellent, prit la résolution de transformer les fonctions d'architecte-voyer en un emploi largement rémunéré, à la condition expresse que le titulaire consacrerait à l'avenir tous ses soins aux intérêts qui lui seraient confiés, et n'aurait pas le droit d'accepter la direction de travaux d'architecture en dehors de ceux de la Ville.

« Telle est, en substance, si je m'en souviens bien, la clause sine qua non qui fut imposée à l'architecte-voyer d'alors et motiva seule sa retraite.

« Ce n'est donc pas sans une vive surprise qu'à propos d'une construction communale projetée dans l'arrondissement, j'ai appris, de personnes mal informées sans aucun doute, que le titulaire de la voirie de Saumur serait probablement présenté et choisi pour architecte.

« Je n'ai pas ajouté foi à ce bruit ; je suis persuadé qu'il n'y a là que des suppositions mal fondées, et, dans l'intérêt du titulaire aussi bien que de la municipalité, il serait bon que de semblables suppositions ne passent pas même avoir cours.

« Le précédent architecte-voyer avait le droit d'exécuter des travaux dans la ville et hors de la ville ; on le savait et cela suffisait.

« N'y a-t-il rien de changé ? La clause précitée existe-t-elle ou n'existe-t-elle pas ?

« Telle est la question que je me permets de poser à qui de droit, dans l'espoir d'une réponse, et afin qu'il n'y ait plus d'erreur possible.

« Saumur, 16 février 1884.

« UN ABONNÉ. »

La fille Saumur, qui a été trouvée morte avant-hier matin sur la voie publique, aurait succombé à une attaque d'apoplexie, occasionnée par l'excès de liqueurs alcooliques.

Il paraît en effet que, la veille, il y aurait eu fête chez elle, et que la joyeuse société se serait séparée assez tard, après de copieuses libations.

Toute idée de crime ou de suicide est écartée.

VILLE DE TOURS.

Grand Concours de musique.

La Commission d'organisation des fêtes musicales de Tours prie les Sociétés qui n'auraient pas reçu les règlements du Concours et du Festival ayant lieu les 3 et 4 juillet prochain, de s'adresser au secrétaire, M. MONMIGNON, rue de l'Intendance, 19, à Tours.

Le dernier numéro du *Recueil des actes administratifs* publie une circulaire aux sous-

préfets, aux maires et aux commandants de gendarmerie expliquant pourquoi la chasse à courre est autorisée en Maine-et-Loire. Voici cette circulaire :

« Messieurs, l'arrêté de mon prédécesseur qui a prescrit d'une manière absolue la clôture de la chasse à partir du 16 janvier, n'a, comme vous le savez, spécifié aucune réserve pour la chasse à courre, à cor et à cris, sans armes à feu.

« Un certain nombre de réclamations s'étant produites contre la suppression de la chasse à courre, au-delà de la limite fixée pour la chasse à tir, contrairement aux usages existants, j'ai dû rapprocher ces réclamations des raisons qui avaient motivé les nouvelles dispositions prises cette année par mon prédécesseur.

« J'ai été ainsi amené à reconnaître que, tout d'abord, l'état de la végétation s'est trouvé profondément modifié par suite de la rigueur de la température du mois de janvier ; qu'en outre, les plaintes portées par quelques fermiers contre les dommages que leur cause ce mode de chasse sont, dans une certaine mesure, exagérées, et ne sauraient, dans tous les cas, être généralisées. Je ne doute pas d'ailleurs que les chasseurs ne prennent des précautions sérieuses pour prévenir toute réclamation de cette nature.

« J'ai donc cru devoir, conformément aux dispositions adoptées dans les départements limitrophes, autoriser la chasse à courre, à cor et à cris, sans armes à feu, jusqu'au 27 mars prochain, et vous trouverez ci-après le texte de l'arrêté que j'ai pris à cet effet.

« Vous voudrez bien y donner toute la publicité possible.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Préfet, E. SCHNERB. »

Le programme des épreuves d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr est déposé à la préfecture et dans chacune des sous-préfectures des départements, où les intéressés peuvent en prendre connaissance sans déplacement.

Les candidats doivent se faire inscrire à la préfecture du département où ils étudient avant le 30 avril au soir. Ce délai est de rigueur.

Les demandes de bourses et de trousseaux doivent être établies sur papier timbré, à l'adresse du ministre de la guerre, et déposées au moment de l'inscription. Elles doivent être appuyées : 1° d'une feuille de renseignements détaillés sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents ; 2° d'un extrait du rôle des contributions payées par la famille ; 3° d'une délibération du Conseil municipal.

Administration des Contributions indirectes.

Un concours pour le surnumérariat dans l'Administration des Contributions indirectes aura lieu à Angers le 10 mai prochain. Les candidats devront se faire inscrire avant le 20 mars, et, pour renseignements, pour-

ront s'adresser à M. le Sous-Directeur, à Saumur, rue de Poitiers, 42.

Le numéro d'Angers-Revue, arrivé ce matin à Saumur, publie le portrait ou plutôt l'esquisse d'après nature du portrait de M. Benjamin Godard, le sympathique compositeur dont la présence aux Concerts populaires d'Angers est annoncée pour dimanche prochain.

Dans le même numéro, Angers-Revue offre, en outre, à ses abonnés, une Cancion habanera « les meringues », havanaise originale chantée dans les rues de Séville, recueillie et notée par M. le marquis de Foucault, collaborateur d'Angers-Revue, dans l'un de ses voyages en Espagne, et pour laquelle M. G. Filoleau a bien voulu faire une très-artistique composition.

TOURS.

Le traditionnel bœuf gras va nous être rendu, lisons-nous dans l'Indépendant.

Nous sommes heureux d'apprendre cette résurrection joyeuse.

La promenade aura lieu, dans les principales rues de la ville, le mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 février.

Le produit des quêtes sera distribué aux pauvres. La résurrection du bœuf gras n'eût-elle que ce résultat, ce serait déjà quelque chose.

La promenade commencera à 11 heures du matin. Le cortège partira de l'hôtel de la Croix-Blanche.

POITIERS.

Le concert de la Société Chorale, qui devait avoir lieu le 19 février, est remis au mois de mars. Il aura un double but : le soulagement des misères de la ville et de celles des Sables-d'Olonne.

Nous lisons dans le Charentais, journal d'Angoulême :

« Après un intervalle de plus de deux ans, un hasard providentiel est venu apporter l'explication d'une mort dont la cause était jusqu'ici restée à l'état de mystère.

« Nos lecteurs se souviennent peut-être que, dans la nuit du 10 août 1878, on avait découvert à Angoulême, au bas du rempart de l'Hémicycle, vis-à-vis la Trésorerie générale, le corps inanimé d'un habitant de notre ville, le sieur Prosper Degude, tapissier, âgé de trente-sept ans. Jusqu'à ce jour, la mort du sieur Degude paraissait avoir été causée par quelque imprudence dont ce malheureux avait dû être la victime.

« Or, un repris de justice, âgé de vingt-trois ans, Georges Humel, frappé déjà de quatorze condamnations, et qui, à cette époque, se trouvait en résidence obligée à Angoulême, vient de révéler au parquet de Poitiers qu'à la suite d'une rixe amenée par une dispute avec Degude, il l'avait saisi et lancé par-dessus le rempart, et que lui seul était l'auteur de cette mort.

« Amené de Poitiers à Angoulême, cet individu a été conduit sur le lieu indiqué.

de tout ce qu'elle avait connu d'Autrichiens et de Bavares.

Renée sentait son cœur serré par une indicible angoisse. Dans ces quelques paroles banales échangées avec celui auquel on allait lui demander d'enchaîner sa vie, qu'avait-elle appris ? rien. Il avait cette politesse facile que donne la fréquentation du monde et qui reflète, non le cœur d'un homme, mais les usages de son temps. Quelles seraient les révélations de l'avenir ? La pauvre enfant se sentait pareille au voyageur qui s'enfonce dans une forêt obscure dont les abords sont ornés de fleurs et dont les profondeurs cachent peut-être des serpents. Elle tremblait à la pensée que son père interrompt le jeune homme et que, s'il était satisfait des réponses, elle allait le voir revenir vers elle, lui demandant sévèrement de ratifier la parole que, sans doute, il aurait déjà donnée. Elle se répétait, pour se fortifier elle-même :

« Je parlerai demain, demain seulement, comme je l'ai promis. J'aurai cette dernière énergie. Ayez pitié de moi, mon Dieu !

Le secours attendu allait-il donc lui manquer ? La marquise s'était dérobée. Presque au moment où M^{me} de Grénaff et son neveu étaient entrés dans le salon, M^{me} de Valbret en était sortie après avoir vu le valet de chambre s'incliner et lui dire quelques mots.

Renée sonda févreusement du regard tous les

groupes formés autour d'elle. Combien elle voudrait trouver le moyen de fuir le salon joyeux et de se réfugier dans cette même chambre où, quelques heures plus tôt, elle avait pleuré librement et repris courage et consolation ? M. Vangaramenghen et Alphonse, retirés dans l'embrasure d'une fenêtre, viennent de faire un mouvement ; ils vont se rapprocher sans doute... Le banquier a serré la main du jeune homme, Renée l'a vu, les voilà qui s'avancent... Renée croit que toutes les lumières pâlisent, elle penche la tête, son cœur bat à se rompre, elle lève une dernière fois les yeux sur la porte par laquelle a disparu son soutien, son égide... Rien, mon Dieu, rien !... Mais une main se pose sur son épaule, et une voix qui la fait tressaillir lui dit :

— Ma voici.

Le petit salon, le cher sanctuaire s'est ouvert derrière elle sans qu'elle s'en soit aperçue, et M^{me} de Valbret est revenue prendre cette place que semble lui léguer l'amie envolée d'ici-bas. Renée se redresse : sur ses lèvres tremblantes passe le sourire avec lequel elle avait dit : « J'espère. »

La marquise s'adresse à M^{me} de Broz :

— Cédez-moi donc votre place, Marie. Je n'ai pas encore eu la faveur d'entretenir un moment ces dames.

La jeune femme obéit, tout en s'étonnant un peu, car elle a bien vu que M^{me} Vangaramenghen

est inconnue à sa tante ; d'autre part, elle sait que M^{me} de Grénaff n'a pas trouvé complètement le chemin de la confiance et des sympathies de la marquise. Mais Renée dont M^{me} de Valbret a serré la main, Renée qui est certainement la fiancée mystérieuse, motive sans doute cet empressement. C'est l'instant de pénétrer le secret. M^{me} de Broz regarde sa tante, regarde Renée, écoute.

— Êtes-vous musicienne ?

— Oui, Madame, mais j'ose à peine le dire près de M^{me} Vangaramenghen.

— Vous entendez Mademoiselle votre fille, Madame. Elle me révèle votre talent.

— Renée n'a rien à m'envier, Madame.

M^{me} de Broz trouve difficile de tirer la moindre conclusion.

— Laissons les choses s'engager, pense-t-elle, je reviendrai tout à l'heure.

Elle rejoint quelques autres personnes. Presque au même instant, M. Vangaramenghen s'incline devant M^{me} de Grénaff.

— Je ne vous avais pas encore saluée, Madame.

— Eh bien ? dit-elle presque autant des yeux que de la voix.

— Eh bien ! je suis très-content.

— Ah !...

Cette exclamation n'était ni un soupir, ni un sourire, ni une larme, c'était quelque chose qui renfermait tout.

Un serrement de main significatif s'échange entre la baronne et son amie. Pourquoi faut-il que la marquise de Valbret soit assise là, justement près de Renée avec laquelle il est impossible d'aborder la grande question ! Impossible également d'interrompre cet entretien de privilège que prolonge la maîtresse de la maison.

— Décidément, il est des faveurs bien inopportunes, murmure en elle-même M^{me} de Grénaff.

Alphonse est resté un peu en arrière, les yeux grands ouverts, respirant à peine, n'osant pas avancer, ne voulant pas s'éloigner... M^{me} de Valbret racontée à M. Vangaramenghen comment le peintre Rigault fit par surprise un des portraits suspendus dans le salon. Le récit est prolixe. M^{me} de Grénaff n'y tient plus. D'un signe, elle fait approcher Alphonse, et, pensant réduire le cours des conversations, elle profite du premier instant de répit pour dire à la marquise :

— Madame, je n'ai pas encore eu l'honneur de vous présenter mon neveu.

Avertie par ces mots que celui qu'elle attendait est près d'elle, M^{me} de Valbret se retourne... Alphonse réussit mieux que jamais le salut par lequel il lui offre ses profonds hommages...

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Là, il a renouvelé complètement ses aveux en présence de M. le commissaire central et de plusieurs témoins. Après quoi, il a été écroué à la prison départementale. »

NIORT.

Un incendie a encore éclaté à Niort mardi soir, à dix heures et demie, rue Sainte-Marthe. Heureusement que les vives réclamations de la presse, au sujet du manque d'eau la nuit dans la ville, avaient été entendues et qu'on en avait compris l'importance. Les fontaines ont donné de l'eau; sans lance, la maison de la rue Sainte-Marthe eût été détruite de fond en comble, comme l'a été celle de la rue de Strasbourg. On n'a eu à déplorer que la destruction du rez-de-chaussée.

Plusieurs locataires habitent cette maison. Une dame qui occupait le rez-de-chaussée, au moment de se coucher, a trop approché une lumière des rideaux de son lit, proche une lampe allumée. Elle est alors sortie qui se sont enflammés. On est accouru à son appel, les pompiers sont de suite venus, et les secours ont été organisés. Pendant ce temps, le feu avait brûlé tous les meubles de la chambre. Comme il n'y avait pas de plafond, les flammes allaient envahir les autres étages, lorsque les pompes, alimentées par les fontaines, ont éteint le feu. C'est ainsi qu'on a pu restreindre le foyer de l'incendie en moins d'une heure.

Pendant cet incendie, il s'est produit un incident très-émouvant. Une vieille femme occupait le second étage de la maison avec un enfant âgé de quelques mois seulement. La fuite lui était interdite par le corridor rempli de flammes, et comme la fumée envahissait sa chambre, elle s'est précipitée à la fenêtre en tenant le bébé en dehors, de manière à l'empêcher d'être asphyxié. Enfin un sauvetage a été organisé, et cette femme a pu gagner une maison voisine à l'aide d'une sorte de pont établi pour lui permettre d'échapper au danger.

Au second étage, couchait un enfant d'une douzaine d'années. On lui criait d'enjamber une fenêtre pour se réfugier dans une maison voisine; mais il ne se hâta point; il s'habillait fort tranquillement, en répondant: « Laissez-moi donc emporter mes vêtements. » Puis, leste comme un singe, il a pris le chemin du salut qu'on lui indiquait.

La municipalité de Niort peut juger aujourd'hui combien il était urgent de ne pas supprimer l'eau des fontaines de la ville pendant la nuit; elle a écouté la presse, et elle a bien fait. Elle voit qu'elle n'a qu'à s'en féliciter.

LAVAL.

Depuis la Révolution, il n'existait plus à Laval de collège d'avocats. Les avocats faisaient la procédure et les plaideries.

Pendant les vacances judiciaires de 1880, un certain nombre de licenciés et de docteurs se concertèrent pour former un collège régulier et adresser une requête au tribunal à l'effet de voir réserver aux seuls avocats le droit de porter la parole devant la chambre civile. Cette requête fut agréée, et la décision, prise en première instance, ratifiée par un arrêté du ministre de la justice. Les avocats de Laval sont donc rentrés en possession de leur droit et ont pu procéder à l'élection du conseil de l'ordre. Ont été nommés: MM. Vannier, bâtonnier; Dominique, secrétaire; Letourneurs, Sebaux, Boisseau, membres du conseil.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 21 février 1884.

2^e REPRESENTATION DU GRAND SUCCÈS

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-comique en 3 actes, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis VARNEY.

Bureaux, 7 heures 1/2; rideau, 8 heures 1/4.

Faits divers.

Une dépêche de Douai (Nord) annonce en ces termes un grave sinistre: « La cartouche est en feu. Des poudres étant renfermées dans les caves, on craint une explosion. Les habitants se sauvent. »

Lundi dernier, à Combes (Aveyron), une jeune fille, nommée Thibaudant, a tué raide d'un coup de revolver un jeune homme nommé Seyès, et s'est ensuite livrée elle-même à la gendarmerie.

L'Aube annonce que le président d'une société de secours mutuels de Troyes, le nommé F..., aurait pris la fuite emportant avec lui les valeurs appartenant à ladite société.

Une tour de 20 mètres de hauteur et de 20 mètres de circonférence va être construite à l'Observatoire de Paris; elle sera destinée à recevoir le télescope gigantesque qui, commencé en 1865 par M. Léon Foucault, n'a été terminé qu'en 1875 par M. Wolf.

Cette tour s'élèvera derrière les bâtiments de l'Observatoire, sur les terrains plantés d'arbustes et d'acacias qui sont en bordure du boulevard Arago et de la rue Saint-Jacques. Ils appartenaient à la ville, qui ne pouvait les aliéner pour y construire des maisons sans compromettre le champ d'observation de nos astronomes; l'Etat les a achetés et ils vont être utilisés maintenant pour l'agrandissement de l'Observatoire.

Le télescope dont nous venons de parler et qui occupera une partie de la cour projetée dépasse en puissance les célèbres objectifs achromatiques de Cambridge et de Herschell. On aura une idée des dimensions de cet instrument quand nous aurons dit que son tube mesure 15 mètres de longueur avec un diamètre de 2 mètres. Le télescope de Herschell, qui a passé jusqu'à présent pour le plus grand du monde, n'a que 12 mètres de longueur. Il fut établi en 1780.

La résurrection d'une morte. — Nous traduisons de la Presse, de Vienne (Autriche), le curieux récit suivant:

Les journaux de Bucharest racontent un cas étonnant de résurrection.

Une jeune fille venait de mourir de la petite vérole. D'après les règlements de police, en temps d'épidémie, la jeune fille dut être aussitôt enterrée.

Comme elle avait déjà été promise en mariage avant sa maladie, on lui avait mis ses bijoux de fiancée avant de l'enfermer dans la bière.

Ces bijoux avaient probablement éveillé la convoitise de plusieurs assistants, car, la nuit étant venue, trois d'entre eux se rendirent au cimetière où elle était enterrée et n'eurent pas de peine à ouvrir la tombe fraîchement remuée.

Après avoir décollé la bière, la première chose qu'ils firent fut d'enlever à la défunte un collier en or; mais un des trois malfaiteurs ayant laissé retomber la tête de la morte, qu'il fallait soulever pour dégager la parure, ses camarades le traitèrent de peureux.

Piqué dans son amour-propre, il voulut faire le fanfaron et donna un soufflet à la morte. Ce soufflet eut l'effet d'un ressort. Le corps se redressa, les yeux de la morte fixent les voleurs, tandis qu'elle leur dit: *Ye roy nu me omarii...* Je vous prie, ne me touchez pas.

A ces mots, les malfaiteurs, pris d'une frayeur folle, s'enfuirent à toutes jambes; la pauvre ressuscitée, au contraire, fait tous ses efforts pour sortir de sa tombe et y parvient, puis elle se traîne péniblement chez le curé du village.

Celui-ci est effrayé tout d'abord de cette apparition; il se rassure néanmoins, écoute le récit de celle qu'il venait d'enterrer et va prévenir les parents avec tous les ménagements nécessaires.

La joie de ces derniers fut telle, que, au lieu de faire poursuivre les trois sacrilèges, ils les cherchèrent dès lors pour leur faire cadeau de tous les bijoux de la fiancée pour les remercier de l'avoir, bien qu'involontairement, rappelée à la vie.

Une jeune femme se présente hier à la mairie du ... arrondissement.

— Est-ce ici la salle des conciliations? demande-t-elle à l'huissier de service.
— Non, madame, au contraire, répondit ce dernier, c'est ici la salle des mariages.

Variétés.

LES ORIGINES DU BILLARD.

Certaines parties de billard dont on a beaucoup parlé donnent de l'actualité aux renseignements qui suivent sur les origines et les progrès successifs de ce jeu.

L'origine du billard n'est pas très-ancienne, en France du moins; c'est au XVI^e siècle que ce jeu fit son apparition dans notre pays. Sous Charles IX il n'en existait qu'un, et il faisait partie du mobilier de la couronne. Le roi y était fort habile, disent les chroniques du temps.

En 1610, il fut accordé des privilèges pour tenir des billards publics, et les titulaires étaient des *billardiers paulniers*, qui pouvaient tenir un jeu de paume auquel était annexé un jeu de billard. Il y avait un règlement qui fixait le prix de la partie de 16 points à 2 sous 6 deniers au jour et 6 sous à la chandelle. On jouait dans le principe avec une queue appelée *masse* ou *billard*, qui portait à son extrémité une espèce de croissant dans lequel entraient à moitié la bille que l'on devait pousser.

Louis XIV eut une véritable passion pour le billard, et son partenaire habituel fut le comte de Chamillard. Le billard du roi était énorme, comme tous les anciens billards, avec table de marbre et bandes sèches.

Quelques personnes prétendent que Chamillard, qui était le plus fort joueur de son temps, inventa les *procédés*, morceaux de cuir que l'on place au bout de la queue et qui permettent de faire les *effets*. Cependant nous croyons que la découverte et surtout l'emploi des procédés sont postérieurs. Quoi qu'il en soit, la *masse* ne fut abandonnée complètement qu'après 1789. Gasson, géomètre célèbre, étudia la théorie des effets et donna l'explication mathématique des directions suivies par les billes. Samuel Bernard, le célèbre financier, fut aussi un joueur très-distingué.

Depuis cette époque, la pratique de ce jeu a fait des progrès énormes et les forts joueurs arrivent à faire fréquemment des séries de plusieurs centaines de points; on nous a dit même que le chiffre de mille a été dépassé. Par suite, la fabrication des billards s'est accrue dans des proportions considérables. En 1740, il y avait 20 billards à Paris; en 1793, on en comptait 200, en 1845, 1800. Nous ne connaissons pas le nombre de ceux que Paris possède maintenant, mais il doit être fort considérable.

Livre vraiment intéressant et qui a pour titre:

JUIFS ET FRANCS-MAÇONS

OU LE SIXIÈME AGE DE L'ÉGLISE

Par C. C. DE SAINT-ANDRÉ.

Il fait partie d'un grand ouvrage sur l'Apocalypse, auquel l'auteur travaille depuis nombre d'années. M. DE SAINT-ANDRÉ (pseudonyme sous lequel se cache un prêtre aussi modeste que studieux et érudit) s'est décidé à le faire paraître par anticipation, à cause « des choses tout à fait actuelles » qu'il renferme, et parce que sa publication à l'heure présente « peut être utile ». Nous ne partageons pas seulement cette opinion, mais nous l'affirmons hautement.

Interprétant la vision des sept Épitres, des sept Sceaux et des sept Trompettes, M. DE SAINT-ANDRÉ y trouve *Sept Âges, Sept Périodes* par lesquelles doit passer ici-bas la Religion, l'Église fondée par Jésus-Christ.

Le 1^{er} âge comprend les années écoulées depuis l'an 30, vie publique de N.-S., jusqu'à l'an 64, année de la 1^{re} persécution de Néron: c'est la période d'enfance.

Le 2^e âge commence en l'an 64 et finit en 313, date de l'édit de Constantin en faveur des chrétiens: c'est la période des persécutions.

Le 3^e âge va de 313 à 995, année de la mort de Théodore-le-Grand: c'est la période des premières manifestations de l'autorité pontificale.

Le 4^e âge s'étend de 995 jusqu'au pontificat de Jules III, en 1503. Cet âge voit la chute du quatrième empire de Daniel (l'empire romain), et l'élévation à sa place de l'empire spirituel de l'Église dans le monde entier. C'est le règne des *mille ans* pendant lesquels, suivant l'Apocalypse, Satan est demeuré enchaîné au fond de l'abîme.

Le 5^e âge part du 16^e siècle jusqu'au 18^e: il est signalé par le premier déchaînement de Satan: le Protestantisme!

Le 6^e âge a commencé avec le 18^e siècle, et est présentement signalé par le second déchaînement de Satan: la Franc-Maçonnerie.

Qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie? demande ici M. DE SAINT-ANDRÉ. Et il répond:

« La Franc-Maçonnerie est une association secrète très-ancienne, mère et directrice de toutes les autres sociétés occultes de notre époque, répandue présentement dans le monde entier, qui a pour but final la destruction de l'Église et de la religion catholique, le renversement de tout l'ordre social chrétien, et l'établissement, sur ces ruines, de la domination universelle du peuple Juif. »

Chose curieuse: au moment même où l'auteur publie son livre et s'y exprime ainsi, une campagne est ouverte dans toute l'Allemagne contre les Juifs. On les accuse de tout dominer, de tout diriger, de tout accaparer par leur influence, en un mot de causer toute la misère qui sévit dans le pays. Hier encore, le prince héritier, dans le but d'entraver le mouvement, qui menace de dégénérer en violences, prenait leur défense dans un discours publié.

Chez nous, chacun sait où nous en sommes avec la Franc-Maçonnerie. Aussi le livre de M. DE SAINT-ANDRÉ sera-t-il lu avec autant d'avidité que de curiosité. Comme histoire proprement dite, il contient tous les documents essentiels ou particuliers qu'on trouve épars dans une foule d'autres ouvrages. Comme aperçu religieux et philosophique, il démasque, il avertit, il exhorte avec une admirable foi.

Voici les grandes divisions de cet ouvrage: Définition de la Franc-Maçonnerie. — Sa condamnation par l'Église. — Origine de la Franc-Maçonnerie. — Développement de la Maçonnerie. — Organisation de la Franc-Maçonnerie. — Moyens d'actions de la Franc-Maçonnerie. — Etat final de la Maçonnerie.

Un beau volume in-18 Jésus, de 820 pages, 4 fr. — Par poste, 5 fr.

Adresser les demandes à M. VICTOR PALMÉ, Éditeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

TIRAGE DÉFINITIF

Qui aura lieu irrévocablement le 1^{er} JUILLET prochain, sous la surveillance des autorités, en faveur de la Solidarité Universelle Œuvre des Orphelins de la Seine

300,000 billets à un franc

Donnant droit chacun au tirage de 64 lots: De 30,000 fr. — 5,000 fr. — 3,000 fr. — 2,000 fr. — 10 de 500 fr. et 50 de 100 fr.

Je prévient le public que les derniers billets sont en vente chez M. VAN, 119, rue Hazeu, contre mandat ou timbres-poste (joindre à la demande un timbre-poste de 15 cent. pour affranchissement des billets). Mettre son adresse bien lisiblement. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

Récompense à l'Exposition Universelle de 1878

Pour DÉTACHER

TOUTES LES ÉTOFFES

Demandez

L'ESPRIT MINÉRAL ZUCCANI

le seul ne laissant aucune odeur.

FLACON Paul MILLOT, Pr^o FLACON

1^{fr} 50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris. 1^{fr} 50

Se vend chez tous les Pharm. Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt chez M. ERNOUL, pharmacien.

Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.

Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.
Opium dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

PHILOTÉSINE au GOUDRON, poudre soluble

à 2 centimes le litre

Remplaçant le vin de table, agit préventif contre les maladies du larynx, des bronches et des poumons.

MARCIER FRÈRES & C^o, à Privas (Ardèche).

Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 53

à Lyon, rue Thiers, 8

Prix: par Boîte de Poudre 10 cent. par 100 litres, 3 francs 25 c.

Par 12 boîtes, 2 fr. 25

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous

désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'affroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès,

100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Eyranças (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	10	»	Crédit Foncier colonial	625	»	»	C. gén. Transatlantique	565	»	2 50
4 % amortissable	85	60	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1640	10	»	Canal de Suez	1662	50	67 50
4 1/2 %	116	50	»	Obligations foncières 1877	361	1	»	Société autrichienne	620	»	3 75
5 %	119	40	»	Obligations communales 1879	464	2	25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	461	50	»	Est	389	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	745	»	»	Midi	390	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	40	»	Crédit mobilier	720	20	»	Nord	392	25	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	509	50	1 50	Crédit Foncier d'Autriche	835	2	50	Orléans	390	»	»
— 1865, 4 %	521	»	»	Est	771	25	1 25	Ouest	390	»	»
— 1869, 3 %	401	25	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1577	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	389	50	»
— 1871, 3 %	396	50	»	Afidi	1168	75	3 75	Paris (Grande-Ceinture)	391	75	»
— 1875, 4 %	519	»	»	Nord	1735	»	»	Paris-Bourbonnais	391	»	»
— 1876, 4 %	520	»	»	Orléans	1345	»	»	Canal de Suez	580	»	»
Banque de France	4300	»	100	Ouest	868	75	3 75				
Comptoir d'escompte	1620	»	5	Compagnie parisienne du Gaz	1630	»	30				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir,
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — — soir; omnibus-mixte.
4 — 44 — —
10 — 28 — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DESVAUX-FARDEL ET VEUVÉ FARDEL.

Les créanciers de la faillite des dames Desvaux-Fardel et veuve Fardel, marchandes de bimbeloterie, domiciliées à Saumur, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le samedi 26 février 1881, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon et à défaut de concordat, se voir déclarer en état d'union.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(117)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE
UNE MAISON**

Sise au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Ayant grand magasin, chambres à coucher, cave voûtée, écurie, buanderie, cour et jardin.

Sa situation la rend propre à l'établissement d'un commerce, café ou restaurant.

On céderait, au gré de l'acquéreur, un fonds de rouenneries, épicerie, mercerie, exploité par le propriétaire.

S'adresser au notaire. (96)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 1^{er} avril 1881.

MAISON

Avec jardin et pièce d'eau, sise route de Saint-Lambert, vis-à-vis la gare des marchandises.

S'adresser au notaire. (85)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

PRÈS

A VENDRE

Un hectare, 91 ares, aux Asnières; Quatre-vingts ares, au Petit-Jeu-Fleury.

Vingt-un ares 40 centiares, au Pré-Carré.

Le tout sur la commune d'Allonnes.

Jouissance immédiate. S'adresser à M. Paul Taveau, expert à Bagneux. (86)

A VENDRE

UN JARDIN AVEC PAVILLON

GLOS-DE-MURS.

Situé à l'entrée du Pont-Fouchard. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GUERET, notaire Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

Le dimanche 6 mars 1881, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes,

Par le ministère de M^e GUERET,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la succession de M^{lle} Perrine Hersard, et appartenant au bureau de bienfaisance de Brain-sur-Allonnes.

PREMIER LOT.

Une maison, au bourg de Brain, composée d'une chambre à feu sur la rue, cuisine à la suite, cellier dans le tenant, au-dessus duquel se trouve une chambre froide, grenier sur le tout, couvert en ardoises; cour, jardin, buanderie et serre-bois au fond de la cour, avec droit de passage sur la propriété de M^{lle} Delavente; le tout porté au plan cadastral sous portion du numéro 1667, section A, pour une contenance de 2 ares.

Sur la mise à prix de... 3,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Une closierie, située en Tavellière, commune de Brain-sur-Allonnes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres et prés; le tout d'une contenance d'environ 2 hectares 98 ares.

Sur la mise à prix de... 11,000 »

TROISIÈME LOT.

Un hectare 43 ares de pré, à prendre au nord, dans un plus grand morceau, appelé le Pré-de-la-Chénaie, situé au canton de Bonneveau, commune de Brain-sur-Allonnes, contenant en totalité environ 2 hectares 90 ares.

Sur la mise à prix de... 6,800 »

QUATRIÈME LOT.

Un hectare 45 ares de pré, formant le surplus, au midi, du Pré-de-la-Chénaie, commune de Brain, ci-dessus désigné.

Sur la mise à prix de... 6,600 »

Total des mises à prix... 27,400 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUERET, dépositaire du cahier des charges. (107)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT

AVEC BEAU MAGASIN

Rue du Marché-Noir, n° 19.

S'adresser à M. RIVAUD. (119)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Au Breuil, commune de Cizay,

Le dimanche 20 février 1881, à midi.

DES MEUBLES

Dépendant de la succession de la veuve Proust-Delavau.

On vendra :

Deux lits complets, quatre couettes, trente-deux draps, cent chemises, linge, armoires, buffets et autres objets. (120)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE MAISON

FRAICHEMENT RESTAURÉE, Située rue de la Grise, n° 11.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

A VENDRE

UNE TRÈS-BONNE CHÈVRE

S'adresser, 7, rue de Fontevault, à Saumur, chez M^{me} veuve GIRARD.

A VENDRE

UN JOLI CHIEN A POIL RAS

Agé de vingt mois.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} VALET

Rue de l'ancienne-Messagerie, 12, A SAUMUR.

Se charge de faire la CHEMISE à façon, le raccommodage, chemises de nuit, caleçons et gilets de flanelle pour la clientèle bourgeoise et militaire. (100)

On demande un jeune domestique.

S'adresser chez M. LAN, banquier, successeur de M. Le Bras, rue Beaurepaire. (87)

**FABRIQUE DE GRILLAGES
EN TOUS GENRES.**

ESNAULT

56, Rue de la Visitation, SAUMUR.

Poulaillers, Faisanderies, Volières, etc.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.



QUINA-LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
(Extrait des 3 Quinquinas)
Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge.
recommandé contre
105 AFFECTIONS D'ESTOMAC,
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES,
SUITES DE COUCHEs, LANGUEUR,
FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur
des
Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

M^{me} HUTT, professeur d'allemand, nouvellement arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,

19, rue Royale, Saumur,

Au premier.

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS

Sirop Codéine Tolu Zed

Le SIROP du D^r ZED

est à base de Codéine et de Tolu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et laitages des enfants ou, par cuillerées à café. — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux invétérées, Bronchites, Coqueluche, Catarrhes, Insomnies, etc.

Paris, 22 et 19, rue Drouot

MÉDECINE INTIME

Guérison immédiate des Rétrécissements,

Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du D^r COBBIN, avec lequel on peut se traiter seul; 43^e édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25). Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (102)

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.